

RAPPORTS ET ETUDES DU CONSEIL D'ETAT. RAPPORT PUBLIC DU CONSEIL D'ETAT



© Éditeur

Titre

Rapports et Etudes du Conseil d'Etat. Rapport public du Conseil d'Etat

Auteur(s)

CASSIN René (fondateur)

Date

1947

Éditeur(s)

La Documentation française (Collection : Les Rapports du Conseil d'Etat)

Support

Ressource Internet Papier

Type de document

Revue

Périodicité

Annuelle, à partir de 2008 : 2 volumes par an.

Source du droit

Doctrine Jurisprudence Législation

Domaines du droit

Droit public
Droit administratif

Contenu

A partir de 2008, deux publications régulières par an :

Rapport public (rapport d'activité du Conseil d'Etat) : document présentant les parties suivantes :

- Editorial
- Indicateurs de l'activité du Conseil d'Etat et des juridictions administratives
- 1. Activité juridictionnelle :
- Bilan d'activité statistique de la juridiction administrative (activité des tribunaux administratifs ; des cours administratives d'appel ; de la section du contentieux du Conseil d'Etat ; des juridictions administratives spécialisées).
- Analyse d'une sélection de décisions, d'arrêts et de jugements
- Les missions qui concourent à l'activité juridictionnelle : aide juridictionnelle, exécution des décisions de justice, inspection des juridictions administratives
- 2. Activité consultative :
- Statistiques de l'activité consultative du Conseil d'Etat
- Observations d'ordre général
- Sélection d'avis de l'année
- Avis du Conseil d'Etat sur questions
- 3. Etudes, débats, partenariats, coopération européenne et internationale :
- L'activité d'étude, de prospective et de publication
- Les colloques, conférences et partenariats
- Les relations européennes et internationales
- 4. Activité de gestion de la juridiction administrative :
- Répondre aux besoins des personnels et des justiciables
- Construire une communauté de travail performante au service de la justice
- S'engager pour un service public exemplaire

Etude annuelle (réflexions sur un grand thème juridique)

Sommaire, avant-propos, synthèse, contributions, annexes, table des matières

Exemple de thèmes :

- La souveraineté (2024)
- Droit des entreprises en difficulté (2024)
- Régime des nullités en droit des sociétés (2024)
- Associations et fondations reconnues d'utilité publique (2024)

- Pérennisation des mesures Covid (2024)
- Recueils de jurisprudence associations et fondations (ARUP FRUP) (2023)
- Guide des outils d'action économique (2023)
- Réseaux sociaux : placer l'utilisateur au centre (2022)
- Intelligence artificielle et action publique : construire la confiance, servir la performance (2022)
- Conditions de ressources dans les politiques sociales : 15 propositions pour simplifier et harmoniser leur prise en compte (2021)
- Les états d'urgence : la démocratie sous contraintes (2021)
- Conduire et partager l'évaluation des politiques publiques (2020)
- Le sport : quelle politique publique ? (2019)
- La citoyenneté être (un) citoyen aujourd'hui (2018)
- Puissance publique et plateformes numériques : accompagner "l'ubérisation" (2017)
- Simplification et qualité du droit (2016)
- L'action économique des personnes publiques (2015)
- Le numérique et les droits fondamentaux (2014)

Type de classement

Méthodique

Clefs d'utilisation

- sommaire
- liste des publications du Conseil d'Etat chez le même éditeur
- liste des abréviations et acronymes

Notes

Les Rapports et Etudes sont disponibles depuis 1997 sur le site du Conseil d'Etat à la rubrique Publications & Colloques

Chaque notice contient un lien vers :

- le dossier de presse
- le communiqué de presse
- le bilan d'activité annuel
- la version PDF à télécharger gratuitement

Liens

https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 05/12/2014 Mise à jour : Mariana ROMLING ROTHEIA ANDRADE (BIU CUJAS) - Isabelle LE MANCHEC (BIU CUJAS), le 16/06/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le <u>code juridique Creative commons.</u>